



SNUipp FSU Marne

15 bd de la Paix
51100 REIMS
Téléphone 03 26 79 12 90
Télécopie 03 26 79 12 99
snu51@snuipp.fr

Reims, le 14 février 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'académie de la Marne

Objet : notification préalable à un dépôt de préavis de grève

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément au décret n°2008-1246 du 1^{er} décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour le 19 mars 2018, concernant les personnels enseignants du premier degré des écoles publiques du département de la Marne ainsi que les enseignants de SEGPA :

- Obtenir une dotation départementale à la hauteur des besoins de notre département et qui permette :
 - une baisse significative des effectifs dans toutes les classes des écoles de la Marne
 - le maintien et la généralisation du dispositif « plus de maîtres que de classes »
 - le dédoublement des CP et CE1 en REP+ (dotation spécifique)
 - d'ouvrir les classes et les postes particuliers (remplaçants, RASED...) nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation pour la rentrée 2018
 - une augmentation des quotités de décharge pour tous les directeurs et directrices
- Maintenir des personnels sur les missions d'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école et des garanties de réemploi pour les contractuels en contrat aidé.
- Obtenir un accompagnement de tous les élèves en situation de handicap par des personnels formés et qualifiés.
- Obtenir une formation continue pour tous les enseignants.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU Marne

Eric THOMINOT



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC